

On vote pour la FSU du 7 au 28 novembre

Le congrès de notre fédération, la FSU aura lieu en février 2025. En préparation de ce congrès, chaque adhérent des syndicats de la FSU exprime son choix d'orientation au niveau national et départemental et son appréciation sur l'activité nationale des 3 dernières années. Le vote doit être organisé dans chaque S1.

Les listes candidates, accompagnées des déclarations d'orientation, ainsi que le rapport d'activité nationale ont été publiés dans les pages spéciales du "POUR" n°259 d'octobre 2024. Les déclarations et listes pour le vote départemental ont été publiées dans le bulletin FSU 75 adressé à chaque syndiqué.



OUVERTURE ET CLÔTURE DU SCRUTIN

Ouvert dans chaque S1 (d'au moins 4 syndiqués à jour/non à jour) le jeudi 7 novembre 2024, le scrutin sera clos le jeudi 28 novembre 2024. Il ne peut être clos avant cette date que si tous les syndiqués ont voté. L'organisation du vote dans chaque S1 est assurée et contrôlée par une commission comprenant plusieurs membres du S1 où sont de droit représentées les diverses tendances qui peuvent se manifester dans le S1.

MATÉRIEL ÉLECTORAL

Ce **courrier postal** contient le matériel électoral nécessaire :

- la liste d'émargement des électeurs que chaque S1 complètera si besoin ; ne pas oublier de la faire signer par chaque votant, et de la retourner au S3 avec le PV de dépouillement,
- le procès verbal de dépouillement,
- le bulletin de vote à reproduire,
- une proposition de notice explicative .

Tous ces documents sont téléchargeables sur www.paris.snes.edu

LISTE DES ÉLECTEURS ET D'ÉMARGEMENT DES VOTANTS

Qui est électeur.trice ?

les syndiqué.e.s à jour de leur cotisation 2023-2024, sauf s'ils ont fait connaître leur démission avant la date du scrutin.

Tout.e nouvel.le adhérent.e qui au moment du vote aura acquitté sa cotisation 2024-2025.

Le S1 établit la liste des électeurs (voir liste d'émargement ci-joint (arrêtée au 2 novembre) et téléchargeable sur www.snes.edu / espace militants, mise à jour en permanence. Merci de transmettre avant le 28 novembre au S3 les nouvelles cotisations.

Attention : toute prise en compte par un S1 du vote de collègue(s) non syndiqué(s) entraînera l'annulation de la totalité du vote du S1.

Pour des collègues, nouvellement arrivés dans l'établissement qui ne figureraient pas sur la liste établie par le S3, contactez-nous pour vérifier l'affectation.

Attention : les électeurs des établissements de moins de 4 adhérents ont reçu le matériel de vote à leur domicile.

COMMENT VOTER ?

Pour faciliter la participation au scrutin, le S1 remet à chaque adhérent.e le **matériel nécessaire au vote : deux enveloppes et un bulletin de vote.**

Chaque syndiqué émet **plusieurs votes sur le même bulletin** :

- pour l'une des listes présentées (vote d'orientation nationale),
- sur la globalité du rapport d'activité (pour, contre, abstention, ou refus de vote),
- sur le vote d'orientation départementale.

Le vote est individuel et à bulletin secret. Il s'effectue sous double enveloppe.

Compléter le bulletin de vote. L'insérer dans une enveloppe vierge.

Glisser le tout dans une 2^{ème} enveloppe cachetée sur laquelle l'électeur.trice indique ses nom et prénom et appose sa signature.

Ne pas oublier de signer la liste d'émargement.

DÉPOUILLEMENT

Le dépouillement est effectué dans chaque établissement sous la responsabilité d'une commission de dépouillement dont les membres signent les feuilles de résultats et d'émargement que le S1 doit transmettre au plus vite.

Attention : un bulletin de vote qui ne comporterait, que l'expression d'un choix par exemple pour une liste est parfaitement valable et doit être pris en compte, même s'il sera considéré comme nul sur les autres votes.

Pour être pris en compte, le procès-verbal de dépouillement doit comporter au moins 2 signatures.

TRANSMISSION DES RÉSULTATS

Chaque S1 adresse, sans délai, le pv de dépouillement et la liste d'émargement au S3.

P.V. et liste d'émargement à faire parvenir au SNES-FSU - S3 de Paris au plus tard le lundi 2 décembre midi par mail paris@snes.edu

Plus d'infos sur le congrès pour expliquer l'importance du vote dans Le courrier de l'établissement n°3 reçu dans l'établissement et en ligne.

